

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 08 mars 2019

DATE DE CONVOCATION: Le 02 mars 2019

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

Excusée: MME LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2018:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2018.

Transfert «compétences eau» à la Com com Creuse Grand Sud:

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, instituait un transfert obligatoire des compétences «eau potable» et «assainissement» des collectivités locales aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Luc LEGER, Président de la Com Com qui propose que, comme le permet les derniers ajustements apportés à ce processus de réforme et au regard de la situation de notre communauté de communes et des spécificités du territoire, les communes adhérentes délibèrent afin de s'opposer à ce transfert et de demander son report au 1er janvier 2026.

Elle précise que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) reste dans les compétences exercées par la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, s'oppose au transfert obligatoire des compétences pour l'assainissement collectif et l'eau et demande son report au 1^{er} janvier 2026.

Groupement d'achat d'énergie pour la période 2020-2024:

Madame le Maire propose d'adhérer à un groupement d'achat avec la région Nouvelle-Aquitaine toujours avec le SDEC pour la fourniture d'énergie de la commune pour 2020-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents valide cette adhésion.

Motion pour le maintien de la chirurgie ambulatoire du CH d'Aubusson:

Messieurs Michel MOINE, Mathieu CHARVILLAT, Michel BACH et Alex SAINTRAPT nous ont fait parvenir un courrier en date du 9 février 2019 qu'ils ont co signé, et qui est accompagné d'une motion de soutien pour le maintien des activités du Centre Hospitalier d'Aubusson, dont le démantèlement est en marche.

Madame le Maire donne lecture de la motion proposée par les élus cités ci-dessus, élus dont trois font partie du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier. Elle propose que malgré les avancées annoncées à ce jour par M. le Directeur Général de l'ARS, le conseil municipal apporte son soutien à ce service de proximité dont les activités sont indispensables pour l'attractivité de notre territoire sud-creusois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de voter la motion de soutien aux activités du Centre Hospitalier d'Aubusson, telle que proposée.

Comptes de gestion 2018 Budget principal et budget Assainissement:

Madame le Maire présente les comptes de gestion dressés par Madame STIOPHANE, Comptable du Trésor, pour l'année 2018, pour le budget de la Commune et le budget de l'assainissement.

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité du budget communal et du budget de l'assainissement tenue par Madame la Comptable du Trésor avec les comptes administratifs de la Commune et de l'Assainissement retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion de Madame STIOPHANE, Comptable du Trésor pour l'exercice 2018.

Comptes administratifs 2018 Budget principal et Budget Assainissement:

Évelyne CHABANT, Maire, donne lecture des comptes de l'année 2018 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

Le compte administratif 2018 de la Commune fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 201 517,22€ - Recettes : 201 016,64€ soit un déficit sur l'exercice 2018 de 500,58€.

Compte tenu qu'il n'y a pas de résultat reporté 2017, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit final de 500,58€.

Section d'investissement:

Dépenses: 20 223,89€ - Recettes: 39 999,26€ soit un excédent sur l'exercice 2018 de 19 775,37€.

Compte tenu du déficit reporté 2017 de 15 078,79€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 4 696,58€.

Le compte administratif 2018 du service de l'Assainissement fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 110,40€ - Recettes: 2 532,14€ soit un excédent sur l'exercice 2018 de 421,74€

Compte tenu du déficit reporté 2017 de 55,29€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 366,45€.

Section d'investissement:

Dépenses: 0,00€ - Recettes: 1 627,62€ soit un excédent sur l'exercice 2018 de 1 627,62€

Compte tenu de l'excédent reporté 2017 de 12 180,96€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 13 808,58€.

M. Joël RICHIN, 1^{er} adjoint, met aux voix l'approbation des comptes administratifs présentés; ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats 2018:

Commune:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent final d'investissement de 4 696,58€ en section d'investissement du budget primitif 2019 et le déficit final de fonctionnement de 500,58€ en section de fonction du budget primitif 2019.

Assainissement:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent final d'investissement de 13 808,58€ en section d'investissement du budget primitif 2019 et l'excédent final de fonctionnement de 366,45€ en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Vote des taux d'imposition 2019:

Conformément à l'engagement des élus municipaux, les taux des trois taxes communales restent inchangés, soit: **TH: 7,70% - TFPB: 10,58% - TFPNB: 40,63%.**

Subventions 2019:

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que les subventions communales sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

Questions diverses:

- Madame le Maire informe ses collègues de l'avancée du numérique sur le territoire de la communauté de communes Creuse Grand Sud. La commune de Saint-Alpinien fait partie des communes qui auront la fibre optique à domicile avant fin 2021.

- Elle fait part également de la réunion qu'elle a eue avec les services du conseil départemental de la Creuse concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit «La Seiglière».

Les travaux qui devraient durer 8 mois sont prévus sur trois phases; pendant la phase n° 2 et pour une période de 5 mois, des déviations seront mises en œuvre, dans les deux sens de circulation. La Commune de Saint-Alpinien est concernée par celle de la RD n° 991 qui ira du carrefour au lieu-dit «Pré Cantrez» jusqu'au carrefour de la RD n° 941 au lieu-dit «Puyboubé» (ancienne route de Clermont-Ferrand).

- Messieurs Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON font le compte rendu de la dernière réunion de la communauté de communes - commission voirie. Ils ont signalé encore une fois la dégradation des routes intercommunales et la nécessité d'intervenir rapidement afin d'effectuer des travaux devenus très urgents.

- Le prochain conseil communautaire est fixé le 12 mars à 19h00, à la salle polyvalente de Faux la Montagne et une CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) est prévue le 21 mars à 19h00 à la salle polyvalente de Felletin.

- Les conseillers font un point sur la situation de RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant; Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 février dans lequel il accepte la demande de dissolution du Syndicat d'Harmonisation et de gestion du RPI effectuée par les trois communes. Un premier arrêté met fin aux compétences du Syndicat au 6 juillet 2019, date de la fin de l'année scolaire. Il indique les différentes étapes à suivre afin de mener à terme la procédure.

- M. Jean-Marie LE GUIADER et Madame Évelyne CHABANT ont fait un courrier à Monsieur le Directeur départemental des Services de l'Éducation Nationale afin que celui-ci les tienne informé le plus rapidement possible de sa décision pour la prochaine rentrée scolaire. Ils lui ont signalé qu'ils souhaitaient une réponse avant le 22 mars, date à laquelle est fixée le conseil des écoles du RPI. Ils aimeraient être en mesure de présenter ce jour là, un schéma cohérent et le plus exact possible de ce que sera la future organisation des écoles de Saint-Alpinien et Saint-Amand à partir de septembre 2019.

- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 12 avril à 20h00. Le budget primitif 2019 sera voté à cette séance.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 45.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Avant la séance du Conseil Municipal, le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2018 du **C.C.A.S** ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration; ils présentent **un excédent final de fonctionnement de 239,02€** qui sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2019.

Il a été décidé de reconduire le repas champêtre qui cette année aura lieu le **samedi 6 juillet 2019 à 12h00.**